

LE *MOTDIT*

DEPUIS 1968

Le mercredi, 4 novembre 2015

VOLUME 41 NUM. 2

Nous savons pourquoi les profs font la grève!



Voir «Grève des profs» p. 2

Assemblée générale à midi aujourd'hui au café étudiant

À ne pas manqué : les Rencontres internationales du documentaire de Montréal 2015 p. 6

Le réseau de l'Université du Québec EN DANGER p. 3

L'Impact en séries!!!! p. 7

GRÈVE DES PROFS

Index

Actualités :
p. 2 et 3

AGECEM :
p. 5

Culture :
p. 6

Sports :
p. 7

Pourquoi les profs font-ils la grève?

Marie Wright, vice présidente aux communications et à l'information du syndicat des professeures et des professeurs du cégep Édouard-Montpetit

Si on lit tous les reportages sur les journées de grève du secteur public, tout ce que l'on apprend, c'est que les profs (entre autres) veulent des augmentations de salaire déraisonnables. Et que la seule manière pour eux de l'obtenir, c'est que le gouvernement hausse les impôts.

Rien sur nos négociations sectorielles. Toujours juste nos salaires, dont on veut faire croire qu'ils seraient payés uniquement par les impôts de tous les bons contribuables.

Remettons les pendules à l'heure.

D'abord, le salaire. Les 400 000 employé.es du secteur public voient leurs revenus stagner depuis plus de dix ans. En dollars absolus, on s'appauvrit d'année en année. Avec ce que nous propose le Conseil du trésor, nous risquons de nous appauvrir davantage encore. Ça n'est pas catastrophique pour nous les profs, mais pour les préposé.es aux bénéficiaires par exemple, c'est

assez dramatique. De sous-payée, cette profession deviendrait sous-sous-payée. Ainsi, nous les profs, nous ne nous battons pas que pour NOS salaires, pour l'ensemble des salariés du Front commun.

Maintenant, ce dont personne ne parle jamais : nos conditions de travail. Déjà, depuis quelques années, des coupes récurrentes ont forcé les cégeps à faire de la comptabilité créative afin de maintenir les services aux étudiant.es. Certains services ont disparus, ou sont menacés de disparition à la prochaine ronde de coupes.

Ces coupes sont alliées à des demandes patronales forçant la flexibilisation et la précarisation du travail. En langage clair : il sera plus difficile pour un prof d'avoir une certaine sécurité d'emploi s'il est précaire. Et il sera de plus en plus difficile de ne pas être précaire. Dans l'industrie, ça s'appelle le toyotisme. On peut réduire son personnel en fonction du nombre de "clients" que l'on a. Moins

d'inscription? Pas grave, on va dire à 150 de nos précaires qu'ils n'ont pas de travail cette session-ci.

Les patrons demandent également que tout le matériel produit par les profs cesse de leur appartenir en propre. On crée pour le cégep donc notre matériel appartient au cégep qui pourrait s'en servir à sa guise. Mais qu'en ferait-il? En ce moment, on cherche à arrimer la formation à l'emploi. On cherche également à créer de nouvelles filières (télé-enseignement, enseignement à distance), surtout pour rentabiliser les cégeps de région. Ainsi, si le prof se voit délesté de sa propriété intellectuelle sur son matériel, on pourrait le filmer en train de donner un cours et le distribuer pendant dix ans à une multitude de cohortes d'étudiant.es sans que le prof ait à y redire. Nous n'en sommes pas là, mais dans les demandes patronales, il y a de sérieuses brèches qui pourraient nous mener là. À la rigueur, puisque les patrons ne veulent pas reconnaître que nous sommes les seuls spéci-

listes de l'enseignement et de notre discipline, les cours pourraient être dispensés par des conseillers pédagogiques.

Outre cela, et plus proche de nous, les demandes patronales visent également l'allourdissement de la tâche des profs. Plus d'étudiant.es par classe (mais où les mettra-t-on?). Calcul de la tâche qui en fait, en vient à offrir à tous les profs une surtâche. Vous trouvez vos profs épuisés? Attendez de voir si les demandes patronales nous sont imposées.

Pour toutes ces raisons (et plein d'autres encore, probablement trop techniques pour être vulgarisées ici), nous, les profs, avons fait une journée de grève. Et nous en ferons deux autres en novembre. Et s'il le faut, trois autres en décembre.

Pas pour notre petit confort. Pour la survie du modèle collégial public. Rien de moins.

La grève de nos profs en quelques photos



Source : Facebook

Russie / Syrie : Deux attaques aériennes seront illégales

L'organisation non gouvernementale Human Rights Watch (HRW) supplie la Russie d'enquêter deux frappes aériennes menées le 15 octobre 2015 dans le nord de Homs, en Syrie, qui ont tué 59 civils dont 33 enfants, ainsi que le commandant d'un groupe d'opposition armé, selon les résidents. Les attaques auraient été menées par des forces russes.

La frappe la plus meurrière a visé une maison dans le village de Ghantou qui abritait une famille. Selon des secouristes et activistes, 32 enfants, 12 femmes et deux hommes — tous des civils — ont été tués.

La deuxième attaque aérienne a touché une boulangerie dans la ville de Ter Maaleh, non loin de Ghantou, et aurait tué 13 civils ainsi qu'un commandant de l'Armée syrienne libre (ASL). On ne peut déterminer si cet homme —

ancien soldat de l'armée syrienne qui a fait déflection — était visé par l'attaque, car la Syrie ni la Russie n'ont diffusé une déclaration officielle au sujet des attaques menées le 15 octobre.

Manque d'abris en face du combat

« Les civils syriens dans le nord de la province de Homs n'ont nulle part où se réfugier ou fuir alors que les combats s'intensifient », a déclaré Nadim Houry, directeur adjoint de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord à HRW. « Les forces syriennes et russes menant des frappes aériennes doivent prendre toutes les précautions possibles pour protéger les civils et leur permettre de quitter la région si elles le souhaitent. »

Les forces syriennes dans le gouvernorat de Homs « procèdent

régulièrement à des arrestations arbitraires, confisquent les vivres et d'autres produits de base et empêchent les malades et les blessés d'accéder à une assistance médicale », selon un rapport réalisé par la Commission d'enquête des Nations Unies sur la Syrie.

Aucun respect de législation internationale

Le droit international humanitaire interdit la prise pour cible de civils. La Russie est tenue de respecter la législation internationale. Ces attaques portées sans discernement ou de manière disproportionnée sont susceptibles de constituer de graves violations des lois de la guerre et doivent faire l'objet d'enquêtes selon le droit international.

Le ministre Barette veut moderniser les lois concernant les activités funéraires

Lors d'une séance de l'Assemblée nationale le 22 octobre 2015, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a présenté le projet de loi n° 66, Loi sur les activités funéraires. Le projet aurait comme fonction de solidifier l'ensemble des lois qui réglementent déjà ce domaine sous la supervision du ministre de la Santé et des Services sociaux dans le cadre d'une seule réglementation, mieux adaptée au contexte actuel.

Selon un communiqué, le projet de loi vise d'établir de nouvelles règles applicables aux différents acteurs du secteur des activités funéraires, de faciliter la gestion du dossier funéraire tant sur le plan administratif que sur le plan législatif, ainsi que de mieux refléter les us et coutumes d'aujourd'hui en ce domaine.

« Nous en avons tenu compte dans l'élaboration de ce projet de loi, visant la sécurité et la qualité des services offerts par les professionnels à la population québécoise », a déclaré le ministre Barrette.

Le projet de loi n° 66 modifie, entre autres, le Code civil du Québec, la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée, la Loi sur les mines, la Loi modifiant la Loi sur les mines, la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur l'assurance maladie.

D'ailleurs, le projet abroge la Loi sur les cimetières non catholiques et la Loi sur les inhumations et les exhumations.

Les plateformes numériques du Journal de Montréal et du Journal de Québec gagnantes aux Eppy Awards

des Eppy Awards.

Les journaux emportent les honneurs devant des géants dans l'industrie tels que le Wall Street Journal et ESPN.

Les Eppy Awards sont remis tous les ans depuis 1995 dans le cadre d'un concours tenu par le magazine américain Editor & Publisher. Plus de 400 candidatures de partout dans le monde sont évaluées annuellement par une équipe de 70 juges provenant du domaine des médias.



Université du Québec : Abolition du siège social envisageable

Le futur du réseau de l'Université du Québec est incertain avec la possible abolition du siège social, désormais la pertinence que démontre le modèle d'universités en réseau. L'Université du Québec a déclaré dans un communiqué que « le Québec continue d'afficher un retard significatif » quand il concerne l'aménagement des universités en réseau.

« Loin d'avoir fait son temps, le réseau représente une force vive pour toutes les régions et l'ensemble de la société québécoise. » a souligné Mme Sylvie Beauchamp, présidente de l'Université du Québec.

La dissolution de l'équipe centrale du réseau pourrait entraîner une perte d'expertise, un fractionnement des ressources et à une élévation significative des coûts en raison du redoublement des opérations menées collectivement aujourd'hui.

L'abolition du siège social serait un pas en arrière pour un modèle dit performant en raison de son efficience.

La CSN se prononce

La Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) a averti François Blais, ministre de l'Éducation, contre toute modification au réseau des universités du Québec. « Encore une fois, ce gouvernement de comptables s'attaque au modèle québécois. Le réseau des universités du Québec est un joyau. Il a permis une démocratisation de l'enseignement supérieur au Québec en rapprochant l'offre de cours de la population », a dénoncé Véronique De Sève, vice-présidente de la CSN, dans un communiqué.

« La mise en réseau de l'Université du Québec assure une forme de cohésion dans l'offre de services. L'idée de s'attaquer à ce réseau pour épargner quelques dollars est une aberration. On ne

vise pas ici à améliorer les services aux étudiants; il faut remplir la commande du Conseil du trésor », conclut Véronique De Sève



12 – 22
nov. 2015

Rencontres
internationales
du documentaire
de Montréal

Montreal
International
Documentary
Festival



RIDM
RIDM.QC.CA

Québec

TELEFILM
CANADA



Montréal

Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

Bell Média



Canada Media Fund
Fonds des médias du Canada

FACTOR

Canada

RADIO-CANADA

stm

LE DEVOIR

CINÉMATHÈQUE
QUEBECOISE

Cinéma
du Parc

EXCENTRIS

Concordia

UQÀM

4 NOVEMBRE 2015 12h

OÙ: CAFÉ ÉTUDIANT

AG ORDINAIRE

ordre du jour

- Ouverture de l'assemblée**
- Élection d'un présidium**
- Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- Lecture et adoption des derniers procès-verbaux**
- Entérinements**
- Mandats et positions**
- Soutien à la grève de professeurs et professeures**
- Affaires nouvelles**
- Levée de l'assemblée.**



Association générale étudiante du cégep Édouard-Montpetit

Une année d'envergure pour les Rencontres internationales du documentaire de Montréal

Anthony Campanelli

La 18e édition des Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM), qui se tiendra du 12 au 22 novembre 2015, présentera 25 premières mondiales et internationales, 23 premières Nord-Américaines, 23 premières Canadiennes et 43 premières Québécoises.

Les RIDM se distinguent encore une fois comme une plateforme de lancement privilégiée pour les œuvres locales avec 49 courts et longs métrages québécois. Cette année, 11 prix seront remis aux films gagnants des quatre catégories compétitives. La compétition internationale longs métrages propose 10 films, dont le documentaire *Homeland (Iraq Year Zero)* de Abbas Fahdel qui nous aident à comprendre les complexités qui viennent avec l'invasion de l'Irak.

La compétition nationale des longs métrages propose 12 films qui prouvent la rigueur des productions d'origine québécoises et

canadiennes. *Un amour d'été* de Jean-François Lesage fait concurrence dans cette catégorie et sa première Nord-Américaine. Plusieurs films présentent le monde hors de nos frontières, dont *Jesus Town, USA*.

Les compétitions internationales de courts et longs métrages sont incontournables en raison de la diversité des films proposés. La programmation inclut des films réalisés par des personnalités incontournables du documentaire, telles que Loïc Darses, David Bryant, Karl Lemieux et Lucien Castaing Taylor.

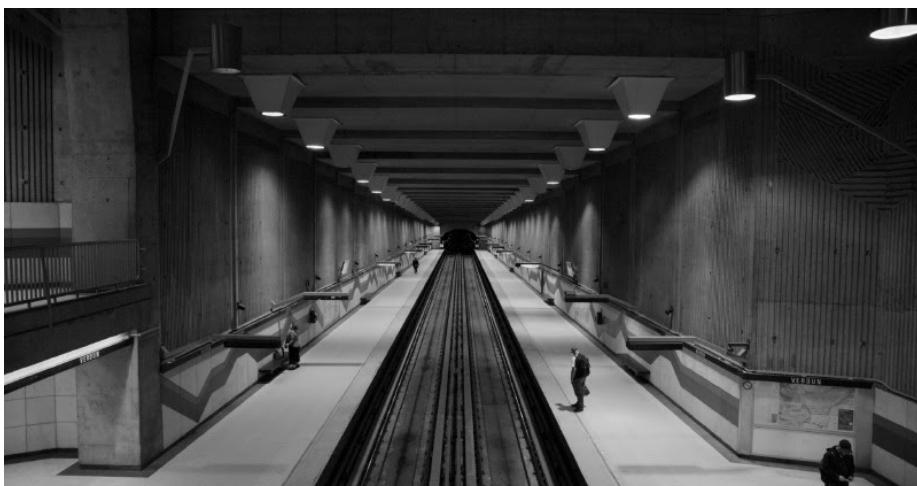
Des enjeux prépondérants de notre société sont présentés dans la série nommée proprement **On vous parle du Québec**. La parole est enfin donnée aux victimes des réformes récentes de l'assurance-emploi dans le doc *Pouding chômeurs* de Bruno Chouinard. *Police Académie* de Mélissa Beaudet nous offre un coup d'œil à la formation

policière au Québec dans la broue des allégations d'abus de pouvoir et de discrimination raciale. Les femmes qui s'opposent à la pression d'avoir des enfants sont profilées dans *Maman? Non merci!* de Magenta Baribeau. Les récentes élections fédérales donnent pertinence au film *Pipelines, pouvoir et démocratie* qui analyse les démarches utilisées pour contrer les projets controversés d'oléoducs.

Le MotDit fera la couverture locale au cours des RIDM. Si vous souhaitez savoir plus davantage sur les représentations, visitez le site ridm.qc.ca.



Le film *Police Académie* nous la dernière année de formation des étudiant.e.s en technique policière.



Métro de Nadine Gomez nous montre le métro de Montréal comme on ne l'a jamais vu.



Les Vaillants de Pascal Sanchez ouvre les RIDM cette année.



Des hauts et des bas pour nos glorieux

Gabriel Lanoville et Jean-Philippe Bernier

Relâchement trop rapide?

Jeudi dernier, nos Canadiens ont échappé une belle victoire en affrontant les Oilers d'Edmonton. En effet, en début de deuxième période, Brendan Gallagher, Torrey Mitchell et Alex Galchenyuk ont donné une paisible avance de 3 à 0 pour leur équipe. Cependant, à la suite de plusieurs erreurs et de manque d'opportunisme de la part du tricolore, les Oilers ont marqué 4 fois sans réplique grâce à la contribution offensive de Leon Draisaitl (2), de Brandon Davidson et de Benoit Pouliot. L'entraîneur, Michel Terrien, n'était pas satisfait de la performance de son club qui se serait endormi sur ses lauriers. Une nette amélioration de la précision de jeu est à apporter pour les rencontres à venir.

Dale Weise et Paul Byron s'enflamme à Calgary

Le 30 octobre 2015, nos Canadiens affrontaient les redoutables Flames de Calgary. La défaite douloreuse de la veille a réchauffé les ardeurs du Tricolore qui a écrasé les Flames 6 à 2. Malgré l'effort considérable de Jiri Hudler et de Josh Tooris, nos glorieux ont percé la muraille Ortio. Avec les premiers buts de Paul Bryon, de Nathan Beaulieu et de Devante Smith-Pelly, quoi de mieux que de compléter la séquence positive du ch avec le premier tour du chapeau en carrière de Dale Weise. Effectivement, les Canadiens se sont bien repris avec une victoire des plus époustouflantes.



L'histoire écrite en bleu, blanc et noir!

Jean-Philippe Bernier

Jeudi soir, l'Impact de Montréal est devenue la première équipe canadienne à remporter un match en séries éliminatoires de la MLS, blanchissant leurs adversaires torontois par la marque de 3 à 0 dans un Stade Saputo crient ses succès dans la nuit d'automne de la métropole québécoise. Ce billet pour la demi-finale de l'Association de l'Est fut attribué au club montréalais dès la 19e minute, quand Nacho Piatti place le ballon derrière la défense du Toronto FC pour le capitaine Patrice Bernier, qui déjoue le gardien Konopka avec un tir précis dans le coin inférieur droit du filet. On a probablement entendu la joie des Ultras jusqu'à Vancouver.

Par la suite, l'effectif torontois commença à s'effondrer peu à peu. Laurent Ciman et l'escouade défensive du bleu, blanc et noir ont réussi à dompter les Giovinco, Bradley et Cheyrou, réduisant ainsi au silence toute offensive adverse. Un manque flagrant de communication des Reds n'a pas aidé leur cause. L'Impact en a même profité; à la 34e minute, Nacho Piatti intercepte une passe à l'entrée de la

boîte torontoise et double l'avance avec une balle brossée qui termine sa course dans la partie droite du filet. Puis 5 minutes plus tard, Patrice Bernier sert un magnifique centre à Didier Drogba et la légende ivoirienne clore le cercueil du Toronto FC. Le bonheur était à son comble dans les gradins montréalais quand l'arbitre siffla la fin de la première demie.

En début de deuxième mi-temps, il y eut un léger regain de vie des Reds, mais leurs efforts furent stoppés par un Evan Bush en très grande forme. L'Impact contrôla le reste du match, permettant ainsi aux supporters montréalais de chanter haut et fort leur joie et leur amusement devant cette victoire facile contre la meilleure offensive de la MLS. Le coup de sifflet final retentit et les célébrations déjà bien entamées furent officialisées. L'Impact célèbre sa première victoire en séries tout en se tournant vers dimanche, où le Crew de Columbus viendra affronter nos vainqueurs sur la pelouse montréalaise.



Bloc technique

Rédacteur en chef
ANTHONY CAMPANELLI

Chef de pupitre
COLIN DUBOIS

Secrétaire général
ERIKA BÉLANGER

Conception web
GABRIEL LANOVILLE

Éditorialiste
VACANT

Secrétaire à l'externe
VACANT

Directeur aux affaires étudiantes
VACANT

Directeur photographie
VACANT

Directeur artistique
VACANT

Directeur de l'information
VACANT

Chef de correction
VACANT

Correction
ERIKA BÉLANGER
PATRICE RANGER

Montage
ANTHONY CAMPANELLI

Couverture
ANTHONY CAMPANELLI

Le MotDit est le journal des étudiants du cégep Édouard-Montpetit, créé en 1975 et publié grâce à une subvention fournie par l'Association générale des étudiants du cégep Édouard-Montpetit. Il est distribué gratuitement toutes les deux semaines au campus de Longueuil.

Le Journal étudiant *Le MotDit inc.* est une corporation sans but lucratif fondée par des étudiants en 1977.

Ses bureaux sont situés au 945 chemin de Chambly, Longueuil, QC, J4H 3M6
Tel: (450) 679-2631, poste 2286
Fax : (450) 646-6329
Courriel : journal.etudiant.le.motdit@gmail.com

Les propos contenus dans chaque texte sont la responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la rédaction, sauf pour ce qui est de l'éditorial.

Dépôt légal, Bibliothèque Nationale

Impression : Payette & Simms

Volume 41 #2 édition du 4 novembre 2015
1000 exemplaires

Prochaine date de tombée FINALE :

13 novembre 2015

Prochaine parution :

18 novembre 2015

MANIFESTATION 5 NATIONALE NOVEMBRE

Pour un réinvestissement massif
dans les services publics



NOUS SAVONS QUE
NOUS NE SOMMES
PAS SEUL·E·S

unmouvement.org



13h Parc linéaire De la Commune
Coin St-Laurent